



Objet : Relevage de l'orgue Cavallé-Coll/Magen de Grenade-sur-Garonne
Affaire suivie par :

Je, soussigné, Thierry SEMENOUX, Maître d'œuvre, certifie que les travaux de relevage de l'orgue de l'église N.D. de l'Assomption de Grenade-sur-Garonne, protégé par classement au titre des Monuments Historiques, ont été réalisés en temps et en heures et selon les règles de l'art par la Manufacture Languedocienne des Grandes Orgues (Monsieur Charles Sarélot, facteur d'orgues-gérant). Ces travaux ont permis de retrouver toutes les qualités exceptionnelles de cet instrument d'un très grande valeur patrimoniale et musicale. Ils se sont déroulés dans un parfait esprit de collaboration et d'écoute entre la maîtrise d'ouvrage (Ville de Grenade), le maître d'oeuvre et l'entreprise.

Pour servir à qui de droit,

Bordeaux, le 13 Avril 2013

